

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1081/SG/FP mettant à la disposition du Ministre des Travaux publics et du Port un volontaire de l'aide technique.

n° 1081/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 juillet 1968

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1968

Date du numéro
10 août 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Max Piédalu, volontaire de l'aide technique. est, pour compter du 1er juillet 1968, date de son incorporation, mis à la disposition du Ministre des Travaux publics et du Port, pour servir en qualité de mécanicien-diéséliste adjoint au chef de station d'Armbouli. M. Max Piédalu percevra : — l'indemnité d'équipement prévue par article 12 du décret du 10 mars 1967 et l'arrêté interministériel du 26 mai 1967 égale à 500 francs français : — une indemnité forfaitaire d'entretien de 43 francs métropolitains par jour, les mois pleins étant payés sur la base de trente jours, payable pour sa contrevaletur en francs Djibouti. Pour compter de la même date, il lui sera versé une indemnité de logement dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 12 juin 1967, chaque fois que l'intéressé ne bénéficiera pas d'un logement en nature. Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au budget du Territoire.